

# 12<sup>ème</sup> RALLYE NPEA HIVERNAL DES HAUTES ALPES

**25 – 26 - 27 JANVIER 2013**

## REGLEMENT PARTICULIER



**Association Sportive Automobile des Alpes (ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)**

12, rue de l'Hôtel de Ville - 05300 LARAGNE

04 92 65 27 23 – 06 87 45 22 50

Fax : 04 92 65 16 68

[asadesalpes@orange.fr](mailto:asadesalpes@orange.fr)



**Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes (ORGANISATEUR TECHNIQUE)**

9 rue des Silos 05000 GAP

06 82 80 50 90

Fax : 04 92 50 70 55

[rallyeneigehautesalpes@gmail.com](mailto:rallyeneigehautesalpes@gmail.com)

[www.rallyehivernaldeshautesalpes.com](http://www.rallyehivernaldeshautesalpes.com)

# SOMMAIRE

<b>Programme – Horaires</b>	p. 1
<b>Art 1P : Organisation</b>	p. 2
1.1P Officiels	p. 2
1.2P Eligibilité	p. 3
1.3P Vérifications	p. 3
<b>Art 2P : Assurances</b>	p. 3
<b>Art 3P : Concurrents et pilotes</b>	p. 3
3.1P Demande d'engagement – inscriptions	p. 3
<b>Art 4P : Voitures et équipements</b>	p. 3
4.3P Assistance	p. 3
4.3.2.3P Limitation de changement des pièces	p. 3
<b>Art 5P : Publicité</b>	p. 4
<b>Art 6P : Sites et infrastructures</b>	p. 4
6.1P Description	p. 4
6.2P Reconnaissances	p. 4
<b>Art 7P : Déroulement du rallye</b>	p. 4
7.2.11P Signes distinctifs des commissaires	p. 4
<b>Art 8P : Réclamations – appels</b>	p. 4
<b>Art 9P : Classement</b>	p. 4
<b>Art10P : Prix – coupes</b>	p. 5
<b>Réglementation du Challenge « Clous du Commerce »</b>	p. 6
<b>Réglementation des pneumatiques cloutés</b>	p. 6
<b>Itinéraire – horaires</b>	p. 7

## PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **Lundi 17 décembre 2012**
- Ouverture des engagements : **Lundi 17 décembre 2012**
- Clôture des engagements : **Lundi 14 janvier 2013, minuit (cachet de la poste faisant foi)**
- Parution du road-book : **Samedi 19 janvier 2013**
- Dates et heures des reconnaissances :  
**Samedi 19 et dimanche 20 janvier 2013 ou mercredi 23 et jeudi 24 janvier 2013,  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h**
- Vérification des documents et des voitures : **Vendredi 25 janvier 2013 de 11 h 30 à 16 h 45,  
Stade couvert de la Blâche - GAP**
- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 25 janvier 2013 à 15 h 45**
- Publication des équipages admis au départ : **Vendredi 25 janvier 2013 à 18 h 30**
- Départ de la première étape – Place de Verdun – Gap : **Vendredi 25 janvier 2013 à 19 h 30**
- Arrivée de la première étape – Place de Verdun – Gap : **Vendredi 25 janvier 2013 à 23 h 16**
- Publication des résultats partiels et ordre de départ de la deuxième étape :  
**30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent**
- Départ de la deuxième étape – Place de Verdun – Gap : **Samedi 26 janvier 2013 à 09 h 30**
- Arrivée de la deuxième étape – Place de Verdun – Gap : **Samedi 26 janvier 2013 à 20 h 19**
- Publication des résultats partiels et ordre de départ de la troisième étape :  
**30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent**
- Départ de la troisième étape – Place de Verdun – Gap : **Dimanche 27 janvier 2013 à 6 h 30**
- Arrivée de la troisième étape – Place de Verdun – Gap : **Dimanche 27 janvier 2013 à 11 h 49**
- Publication des résultats provisoires du rallye :  
**30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent**
- Publication des résultats définitifs du rallye :  
**30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire**
- Vérifications finales :  
**Dimanche 27 janvier 2013 à 13 h 00 – Garage GM Pneus – Avenue Lesdiguières - GAP**
- Remise des prix : **Dimanche 27 janvier 2013 à 14 h 30 – Le Quattro – Avenue d'Embrun –  
GAP**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes (organisateur administratif), organise les 25, 26 et 27 janvier 2013, avec l'association Rallye Hivernal des Hautes Alpes (organisateur technique), le **12<sup>ème</sup> Rallye NPEA Hivernal des Hautes Alpes**

Le présent règlement été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile PACA sous le n°4 en date du **11 décembre 2012** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 10 en date **du 19 décembre 2012**.

### Comité d'Organisation

**Co-Présidents :** Mr Albert PATISSON, Mr Eugène JOUGLARD

**Membres :** Membres de l'Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes

**Secrétariat du Rallye :**

Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes – 9, rue des Silos – 05000 GAP

Téléphone : 06 82 80 50 90

Fax 04 92 50 70 55

**Permanence du Rallye :**

Lycée Dominique Villard – Place de Verdun Gap

**Du vendredi 25 janvier 2013 11 h 30 au dimanche 27 janvier 2013 15 h 00**

### Organisateur technique

Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes

9 rue des Silos – 05000 GAP

#### 1.1P. OFFICIELS

<b>Délégué du Comité régional du sport automobile PACA :</b>	à définir	Lic n°
<b>Commissaires Sportifs :</b>	Président : Serge PAILLE	Lic n°3335
	Membres : J.Christophe LEROY	Lic n°5492
	Francis POLGE	Lic n°6831
	Secrétaire : Jacqueline POLGE	Lic n°183695
<b>Directeur de Course :</b>	Gilbert GIRAUD	Lic n°4864
<b>Directeur de Course Adjoint :</b>	Marc DUCARTERON	Lic n°9003
<b>Adjoints à la Direction de course au PC</b>	J. Pierre BERTOS	Lic n°3535
	Michèle TURQUAY	Lic n°6843
<b>Adjoint à la Direction de Course – Tricolore</b>	J. Jacques MARCELLIN	Lic n°2499
<b>Secrétariat Direction de Course</b>	Marylin DUCARTERON	Lic n°6840
<b>Médecin Chef :</b>	<b>Précisé par additif ultérieur</b>	Lic n°
<b>Commissaires Techniques :</b>	A Michel RAMU responsable	Lic n°2669
	B Bertrand FRANCOU	Lic n°4010
	B Philippe BLANC	Lic n°38131
	A Lismon LAMBERT	Lic n°3582
<b>Chargés des relations avec les concurrents (CS) :</b>	Clair SCHMITT	Lic n°9199
	Sylvie SCHMITT	Lic n°3648
<b>Directeurs d'épreuves spéciales :</b>	Emile MARRUCHELLI	Lic n°33963
	Robert RICHARD	Lic n°44762
<b>Voiture damier</b>	Thierry HAMONIC	Lic n°
<b>Chargés des relations avec la presse :</b>	<b>Précisé par additif ultérieur</b>	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 12<sup>ème</sup> Rallye NPEA Hivernal des Hautes Alpes compte pour la Coupe de France des Rallyes 2013 – Coeff.3 et pour le challenge des Rallyes Pilotes et Copilotes du Comité régional du Sport Automobile PACA.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

**Vendredi 25 janvier 2013, de 11 h 30 à 16 h 30 au Stade Couvert de la Blâche - GAP**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Vendredi 25 janvier 2013 de 11 h 45 h à 16 h 45 au Stade Couvert de la Blâche – GAP**

**Les convocations seront envoyées de préférence par mail**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GM Pneus

Adresse : Avenue Lesdiguières - GAP

**Taux horaire** de la main d'œuvre : **maximum** 60€ TTC/heure.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 12<sup>ème</sup> Rallye NPEA Hivernal des Hautes Alpes doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, dûment complétée, **jusqu'au Lundi 14 janvier 2013, minuit (cachet de la poste faisant foi).**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 900 € (x 2)**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes (**ils seront encaissés la semaine précédant le rallye**).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans les parcs d'assistance notifiés dans le carnet d'itinéraire.

***Seuls les véhicules équipés de l'autocollant « assistance » fournis par l'organisation seront autorisés à pénétrer dans les parcs (un seul véhicule d'assistance par véhicule de course)***

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6.P. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x140mm), l'une située à l'avant

de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 12<sup>ème</sup> Rallye NPEA Hivernal des Hautes Alpes représente un parcours total de **423.990 kms**.

Il est divisé en trois étapes et six sections.

Il comporte **dix épreuves spéciales** d'une longueur totale de **125.100 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	:	12.400 kms	
ES 2	:	9.200 kms	
ES 3 / 5	:	15.500 kms	(x 2)
ES 4 / 6 / 7	:	13.700 kms	(x 3)
ES 8 / 10	:	8.300 kms	(x 2)
ES 9	:	14.800 kms	

*L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".*

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les :

**Samedi 19 et dimanche 20 janvier 2013**

**OU Mercredi 23 et jeudi 24 janvier 2013**

**De 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h**

Nombre de passages **limités à trois**, des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange identifiée « commissaire »
- Chef de poste : chasuble orange identifiée « chef de poste »

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

### Classement général

1er	500 euros
2ème	400 euros
3ème	200 euros

### Coupe des dames

	Si + de 2 partantes
1ère	200 euros

### Classement par groupes

	1 à 4 partants	+ de 4 partants
1er	250 euros	200 euros
2ème		100 euros
3ème		70 euros

### Classement par classe

	1 à 4 partants	5 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	200 euros	400 euros	400 euros
2ème		200 euros	200 euros
3ème			100 euros

### Classement Challenge « Clous du commerce »

#### Deux roues motrices

	1 à 4 partants	5 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	200 euros	400 euros	400 euros
2ème		200 euros	200 euros
3ème		100 euros	100 euros
4ème			70 euros

#### Quatre roues motrices

	1 à 4 partants	5 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	200 euros	400 euros	400 euros
2ème		200 euros	200 euros
3ème		100 euros	100 euros
4ème			70 euros

Les prix en espèces sont cumulables.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye et présents à la remise des prix seront récompensés par des coupes.

La remise des prix se déroulera le :

**Dimanche 27 janvier 2013 à 14 h 30, au Quattro – Avenue d'Embrun – GAP.**

Des coupes récompenseront les commissaires ayant officiés sur le rallye.

**Tenue correcte exigée.**

#### **Trophée « Milou » NICOLAS :**

L'équipage Champsaurin ayant réalisé le meilleur temps cumulé sur l'ES 4/6 et 7, se verra remettre le trophée et un prix en espèces.

Le trophée est remis en jeu chaque année.

## REGLEMENT CHALLENGE « CLOUS DU COMMERCE »

Le règlement du Challenge « **Clous du Commerce** » s'applique aussi bien pour le parcours de liaison que pour les ES.

### Pneumatiques

- ⊖ **Interdits** : Tous les pneus réservés à l'usage de compétition munis de clous (type Michelin C5, D10, Pirelli SA1 ...)
- ⊕ **Autorisés** : Tous pneus **munis ou non** de clous (neige, contact) quelle que soit la marque **homologués route**  
Pneus rallye moulés asphaltes : pluie, mixte, sec (retailage possible)  
Pneus rallye terre, etc. ...

### Contrôles

Un contrôle de la conformité des pneumatiques pourra être effectué à tout moment de l'épreuve.

### Publicité

Une publicité complémentaire relative au challenge devra **obligatoirement** être apposée sur les voitures participantes.

### Sortie du challenge en cours de rallye

Possible sans pénalité. Elle devra être signalée dans les plus brefs délais à un officiel de l'épreuve et avant le départ de l'ES concernée.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement sera traité par le Collège des Commissaires Sportifs.

### Classement

Un classement et une grille des prix spécifiques au challenge seront réalisés pour les véhicules deux et quatre roues motrices (voir grille des prix ci-dessus).

## REGLEMENTATION DES PNEUMATIQUES CLOUTES

### CRAMPONS :

Seuls les crampons à pointe unique, cylindrique, injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés.

Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande.

Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- ↳ Diamètre maximum d'embase : 6.5 mm tolérance comprise. Poids 2 g.
- ↳ Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : 2 mm maximum
- ↳ Hauteur totale du clou, pointe comprise : 15 mm, tolérance 0.5 mm maximum.

### DENSITE D'IMPLANTATION :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des contrôles où bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de quinze minutes.

Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- ↳ Relevé d'une empreinte de la bande de roulement
- ↳ Prélèvement d'un clou aux fins de mesure